

	PROCES VERBAL Conseil d'Administration de l'EHESP Séance du 9 juin 2016	Référence	PV CA/DIR 2016-2
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Juin 2016	12 juillet 2016
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-Atoutext	Conseil d'administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le secrétariat général des ministères sociaux : M. Pierre RICORDEAU est présent,
 Représentant la direction générale de la Santé : M. Benoît VALLET est absent,
 Représentant la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle : M. François COURAUD est présent,
 Représentant la direction générale de la R=recherche et de l'innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est absente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ est présent,
 Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : M. David GRUSON et M. Jean SCHMID sont présents,
 Représentant le Syndicat des Managers publics de Santé (SMPS) : M. Pierre de MONTALEMBERT est présent,
 Représentant la Confédération démocratique du Travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est présent,
 Représentants le syndicat Force ouvrière (FO) : M. Pascal DE WILDE et M. Serge GUITARD sont absents,
 Représentants la Confédération générale du Travail (CGT) : Mme Laurence BRAY et M. Bruno LANLLIER sont absents.
 Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent,
 Représentant le syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé publique (SMISP) : M. Frédéric BOEL est présent,
 Représentants le Syndicat national des Inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale (SNIASS) : Mme Marie-Hortense GOUJON-HAEGY et M. Jean-François FOGNET sont absents.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

M. Guy CATHÉLINEAU est présent,
 M. Jean DEBEAUPUIS est présent,
 Mme Karen LEFFONDRÉ est absente,
 M. Thomas SANNIÉ est absent.

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur :

M. Denis ZMIROU et M. Michel SAMSON sont absents.

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Baptiste COMBES est présent,
M. Pascal CRÉPEY est présent,
Mme Pascale ROUSSEL est absente,

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Christophe le RAT est présent.

Représentants des élèves fonctionnaires :

M. Jérémy CHAMBRAUD-SUSINI est présent,
M. Antoine LORTET est présent.

Représentant des étudiants :

M. Guillaume RALL est présent.

Sont également présents à cette séance au titre des suppléants :

Mme Agnès QUIOT pour le secrétariat général des ministères sociaux
M. Emmanuel DESCHAMPS pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
Mme Emmanuelle LERAY et M. François-Xavier Schweyer pour les personnels d'enseignement et de recherche,
Mme Catherine PINAULT-COSSONNIÈRE pour les personnes ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé,
Mme Flore MOITSINGA et Mme Catherine LEBLANC pour les élèves fonctionnaires.

Procurations :

M. Denis ZMIROU donne pouvoir à M. Christophe LERAT,
Mme Karen LEFFONDRE donne pouvoir à M. Guy CATHELINÉAU,
Mme Pascale ROUSSEL donne pouvoir à M. Jean-Baptiste COMBES,
Mme Élisabeth TOME-GERTHEINRICHES donne pouvoir à M. Bernard MESURE,
M. Benoît VALLET donne pouvoir à M. Pierre RICORDEAU,
Mme Marie-Hortense GOUJON-HAEGY donne pouvoir à M. Frédéric BOEL,
Mme Laurence BRAY donne pouvoir à M. Patrick LAMBERT,
M. Pascal de WILDE donne pouvoir à M. Patrick LAMBERT,
Mme Martine BONNAURE-MALLET donne pouvoir à M. François COURAUD.

Contrôleur financier :

M. Didier JARNIGON, contrôleur budgétaire en région Bretagne.

Présents au titre de l'EHESP :

M. Laurent CHAMBAUD, directeur,
Mme Élisabeth de LAROCHELAMBERT, secrétaire générale,
M. Manuel COAT, directeur de Cabinet,
Mme Sylvie PRIOUL, directrice du service juridique
Mme Régine DUCOS, directrice des relations internationales,
M. Bernard JÉGOU, directeur de la recherche,
M. Olivier GRIMAUD, directeur du département MÉTIS,
M. Jean-Marie ANDRÉ, directeur du département SHS,
Mme Catherine ÉVAILLARD-HOANG, directrice du développement et de la formation continue,
Mme Nathalie CAVAGNI, directrice de la communication,
Mme Séverine THIEFFRY, assistante direction générale.

SOMMAIRE

1. ÉLECTION DU PRESIDENT	6
2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
3. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT	13
4. MISE EN PLACE DE COMMISSIONS	15
↵ 4.1. BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
↵ 4.2. COMMISSION TECHNIQUE DES MARCHES	15
5. DESIGNATION DE 4 PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	19
6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016	17
7. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE	17
8. QUESTIONS DIVERSES	20

(La séance est ouverte à 14 h 05 sous la présidence de M. Chambaud.)

M. CHAMBAUD.- Bonjour à tous. Cette journée est un moment important pour l'École des hautes études en santé publique car nous avons autour de la table les nouveaux membres du conseil d'administration.

Avant de passer à l'élection du nouveau président de cette instance, je vous propose de faire un tour de table général. En effet, à titre exceptionnel, nous avons souhaité que, outre les personnes de l'EHESP, puissent assister aujourd'hui les suppléants disponibles aujourd'hui. Cela permettra à chacun et chacune d'entre vous de visualiser l'ensemble des membres et invités. Nous allons commencer par les personnes qui se trouvent autour de la table, puis nous continuerons avec le cercle extérieur.

M. RALL.- Guillaume Rall, étudiant en Master 1 et bientôt Master 2 « Pilotage des politiques et actions en santé publique », je suis le représentant titulaire des étudiants.

M. LORTET.- Antoine Lortet, je suis représentant des élèves fonctionnaires de l'École, promotion Attachés.

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- Jérémy Chambraud-Susini, je suis représentant des élèves fonctionnaires avec Antoine Lortet. J'ai été étudiant pendant deux ans dans cette école. Je remarque, Messieurs, que nous sommes présents en grand nombre parmi les titulaires. Donc, je pense que nous avons encore du travail à faire de ce point de vue. Merci.

M. LERAT.- Christophe Le Rat. Je suis directeur adjoint à la direction de la Recherche à l'EHESP. Je siège au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

M. CRÉPEY.- Pascal Crépey, je suis enseignant-chercheur au sein de l'EHESP dans le département Méthodes quantitatives en santé publique - Épidémiologie et Biostatistiques (MÉTIS). Je représente les personnels d'enseignement et de recherche. Je suis affilié à l'UMR 190, soutenue par l'EHESP.

M. COMBES.- Jean-Baptiste Combes, je suis représentant des personnels d'enseignement et de recherche. Je suis économiste de la Santé depuis le mois de septembre à l'EHESP. Aujourd'hui, j'ai deux enveloppes puisque j'ai le pouvoir de Pascale Roussel, qui nous permettra lors de la prochaine séance de nous rapprocher un peu plus de la parité.

M. RICORDEAU.- Bonjour à tous. Pierre Ricordeau, je suis le Secrétaire général des ministères chargés des Affaires sociales. J'ai également deux bulletins et je dois excuser l'absence de Benoît Vallet, directeur général de la Santé. Il est retenu à Paris pour la préparation de l'Euro de football. Je précise que, au sein des ministères sociaux, nous comptons près de 40 % de directrices. Mais effectivement, les deux représentants de ces directions sont des hommes.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Élisabeth de Laroachelambert, je suis la secrétaire générale de l'EHESP.

M. CHAMBAUD.- Laurent Chambaud, directeur de l'EHESP.

M. DEBEAUPUIS.- Jean Debeaupuis, inspecteur général des affaires sociales, anciennement directeur général de l'Offre de soins jusqu'en avril dernier. J'entre au conseil d'administration au titre de personnalité qualifiée.

M. CATHELINEAU.- Guy Cathelineau, je suis professeur des universités à l'Université de Rennes 1 que j'ai dirigée pendant quelques années, praticien hospitalier au CHU de Rennes. Je suis présent au titre des personnalités qualifiées.

M. COURAUD.- François Couraud, je suis représentant de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Je suis coordonnateur des conseillers scientifiques auprès de la directrice générale, et PU-PH émérite à l'Université Aix-Marseille. J'ai le pouvoir de Martine Bonnaure-Mallet qui représente la direction générale de la recherche et de l'innovation, et ne pouvait rester avec nous car elle préside le jury de PACES aujourd'hui.

M. MESURÉ.- Bernard Mesuré, je représente le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). J'ai également une procuration : je représente Élisabeth Tome-Gertheinrichs de la Fédération de l'Hospitalisation privée, car elle n'a pu venir à ce premier conseil.

M. GRUSON.- David Gruson, je suis fier de représenter aujourd'hui la Fédération hospitalière de France avec Jean Schmid. Je vous prie d'excuser l'absence de Véronique Anatole-Touzet, directrice générale du CHU de Rennes et titulaire au sein de cette instance. Ce sera donc une représentation également paritaire, et nous vous transmettons d'ailleurs une invitation chaleureuse pour les *Journées de l'égalité professionnelle dans la Fonction publique hospitalière* qui se tiendra le 16 septembre 2016 à l'initiative du CHU de Thuir.

M. SCHMID.- Jean Schmid, je suis représentant de la Fédération Hospitalière de France.

M. de MONTALEMBERT.- Bonjour à toutes et à tous, Pierre de Montalembert, je suis délégué national du Syndicat des manageurs publics de santé (SMPS). Je suis représentant suppléant. Je vous présente les excuses du représentant titulaire, Roland Sanquer, qui n'a malheureusement pas pu se libérer aujourd'hui.

M. ROSENBLATT.- Bonjour. Michel Rosenblatt, je représente la Confédération française démocratique du travail (CFDT), et suis le Secrétaire général du Syndicat des cadres de direction, médecins, dentistes et pharmaciens des établissements sanitaires et sociaux publics et privés (SYNCASS-CFDT). En binôme avec Anne Meunier, nous assurons la parité. Je fais partie des « anciens » de ce conseil puisque j'ai le bonheur d'y siéger depuis la création de l'EHESP dans sa structure actuelle avec quelques-uns, notamment avec M. Mesuré et M. Couraud. J'espère que nous aurons l'occasion de permettre une continuité dans nos travaux et nos réflexions avec tout le renouvellement aussi utile pour assurer le futur.

M. LAMBERT.- Bonjour, Patrick Lambert. Je représente l'Association nationale des Directeurs et Directrices d'Hôpital (ADH), ancien élève de l'ENSP. Je supplée le président, Frédéric Boiron, directeur général du CHU de Saint-Étienne qui n'a pu venir aujourd'hui. J'ai trois voix aujourd'hui avec deux pouvoirs, de Laurence Bray et M. de Wilde qui représentent les syndicats des directeurs.

M. BOEL.- Bonjour, je suis Frédéric Boel, pharmacien inspecteur. Je représente le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPhISP). Je suis le suppléant de Thierry Fouéré, titulaire, qui représente le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP). J'ai également un pouvoir en l'absence du Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS).

M. CHAMBAUD.- Je vous propose de faire le tour du second cercle, avec d'abord les personnes suppléantes, puis les agents de l'École.

Mme LEBLANC.- Bonjour, pour assurer un peu plus de parité chère à l'assemblée, je suis Catherine Leblanc, représentante des élèves fonctionnaires, filière D3S.

M. DESCHAMPS.- Bonjour, Emmanuel Deschamps, je suis suppléant pour le MEDEF. Je suis salarié du groupe Becton Dickinson.

Mme LERAY.- Bonjour, Emmanuelle Leray, je suis enseignante-chercheuse en Épidémiologie à l'EHESP, au département MÉTIS. Je représente les personnels d'enseignement et de recherche en suppléance de Pascal Crépey.

M. SCHWEYER.- François-Xavier Schweyer, enseignant-chercheur à l'EHESP, je suis suppléant de Jean-Baptiste Combes. J'étais également membre du précédent conseil d'administration.

Mme PITAULT-COSSONNIÈRE.- Catherine Pitault-Cossonnière, je suis suppléante de Christophe le Rat, représentante des personnels BIATSS.

Mme MOITSINGA.- Bonjour à tous, Flore Moitsinga, je suis représentante des élèves fonctionnaires, suppléante de Jérémy Chambraud-Susini, filière Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS).

Mme QUIOT.- Agnès Quiot, Secrétariat général des ministères des Affaires sociales, je suis la suppléante de Pierre Ricordeau.

M. CHAMBAUD.- Nous passons de l'autre côté de la table avec les personnels de l'EHESP ou d'autres structures très importantes pour l'École.

M. GRIMAUD.- Olivier Grimaud, je siége au conseil d'administration à titre consultatif en tant que responsable du département MÉTIS.

M. ANDRÉ.- Jean-Marie André, je suis économiste de la Santé, enseignant-chercheur à l'EHESP, présent en tant que directeur du département des Sciences humaines et sociales.

Mme ÉVAILLARD-HOANG.- Catherine Évaillard-Hoang, je suis directrice du Développement et de la Formation continue.

Mme DUCOS.- Bonjour, Régine Ducos, directrice des Relations internationales.

Mme CAVAGNI.- Nathalie Cavagni, directrice de la Communication.

M. JARNIGON.- Bonjour, Didier Jarnigon, contrôleur budgétaire en région Bretagne à la direction régionale des Finances publiques. J'assure donc le contrôle budgétaire de l'établissement.

Mme PRIOUL.- Sylvie Prioul, responsable des Affaires juridiques de l'École.

M. COAT.- Manuel Coat, directeur de cabinet à la direction de l'EHESP, en charge de l'organisation des séances du conseil d'administration avec Séverine Thieffry.

Mme THIEFFRY.- Bonjour, Séverine Thieffry, assistante de Laurent Chambaud et de Manuel Coat.

M. CHAMBAUD.- Merci beaucoup. Je vous propose de passer au premier point à l'ordre du jour afin de passer le témoin pour l'animation de ce conseil d'administration.

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. CHAMBAUD.- Nous avons reçu une seule candidature pour l'élection du président. Je vous propose de passer tout de suite la parole au candidat à la présidence du conseil d'administration.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, Monsieur le Directeur.

Vous avez reçu une profession de foi concrétisant ma candidature à la présidence de ce conseil d'administration. Sans la reprendre exhaustivement, je voudrais rappeler quelques éléments par rapport à l'École avant de me présenter brièvement.

L'EHESP est en pleine évolution depuis sa transformation de statut en 2004 en Grand Établissement. Elle constitue un outil remarquable en matière de formation initiale et continue, et de recherche ainsi que de contribution aux débats sur l'évolution du système de santé dans notre pays et à l'international.

Je suis honoré de la nomination par les deux ministres comme personne qualifiée, et je présente ma candidature à la présidence du conseil d'administration.

J'ai pris connaissance plus attentivement de la feuille de route que constitue le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'École. Ce deuxième renouvellement du conseil d'administration est un moment particulier. Les facteurs de transformation du système de santé et de l'EHESP sont présents sous vos yeux : ils se matérialisent sur ce campus et sur le campus parisien de façon remarquable, traduisant le développement de la stratégie de l'École, de la communauté qu'elle représente, porté par la direction et le conseil d'administration depuis plusieurs années.

Les grands axes de ce COP sont particulièrement éclairants. J'ai déjà échangé avec Yvon Berland, et nous aurons l'occasion de nous revoir. Je suis très admiratif du travail effectué par l'ensemble de la communauté de l'EHESP avec le soutien des deux ministères. À titre personnel, je tiens à remercier tout particulièrement Pierre Ricordeau, Secrétaire général, ainsi que les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). L'accompagnement de l'École dans cette stratégie porte des fruits indéniables et doit se poursuivre dans le mandat qui s'ouvre.

Je vais me présenter rapidement auprès de ceux qui ne me connaissent pas. J'ai œuvré dans le domaine hospitalier durant de nombreuses années. Je suis aussi un spécialiste de la protection sociale au sein de l'inspection générale des Affaires sociales. De plus, j'ai travaillé dans le domaine de la santé publique. Par conséquent, l'engagement que je manifeste au service de l'École et la disponibilité que je mets au service de cette ambition collective est un engagement d'équilibre entre les deux piliers sur lesquels se développe l'EHESP entre le monde universitaire (formation et recherche), notamment dans le domaine de la santé publique au sens large, y compris le *management* des systèmes de santé dans le secteur public et dans le secteur privé, et la composante très importante du monde de l'Etat et des établissements avec les différentes formations de fonctionnaires au sein de l'École.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer devant vous mon engagement, par formation, parcours, osmose, avec l'ensemble des professionnels de ces différents mondes que je connais un peu. Je pense que c'est une des richesses et une des clés de la réussite de l'EHESP sous la conduite de son directeur et de ses équipes. Il s'agit de tenir cet équilibre pour développer dans les deux mondes une expertise,

un savoir-faire, une reconnaissance déjà très grande de l'EHESP et de ses campus (Rennes et Paris), avec une ambition forte et une stratégie soutenue par les deux ministères, inscrite dans le COP.

Voilà en résumé l'engagement que je vous propose en nom collectif au sein de ce conseil pour conforter et mener plus loin la stratégie de développement de l'EHESP dans l'ensemble de ses missions.

M. CHAMBAUD.- Avez-vous des questions ou commentaires à formuler à ce candidat ? (*Non.*) Je vous propose de passer à l'élection à bulletins secrets.

(*Il est procédé au vote à bulletins secrets.*)

(*Manuel Coat, Sylvie Prioul et Séverine Thieffry procèdent au dépouillement.*)

M. CHAMBAUD.- Nous avons les premiers résultats, mais nous avons un problème : sur 26 votants, 22 personnes ont voté pour le candidat et 4 personnes ont voté « oui ». Nous avons quelques difficultés pour interpréter le « oui ».

M. ROSENBLATT.- Cela n'affectera pas vraiment le résultat.

M. CHAMBAUD.- Pouvons-nous considérer que les 4 « oui » sont en faveur du candidat ? (*Acquiescement général.*)

Les résultats finaux sont l'élection de Jean Debeaupuis comme président du conseil d'administration à l'unanimité.

☒ Vote sur la délibération n ° 17/2016 : UNANIMITÉ

M. Jean Debeaupuis est élu président du conseil d'administration de l'EHESP.
--

M. CHAMBAUD.- Je cède donc la parole au nouveau président du conseil d'administration pour la suite de l'ordre du jour.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, monsieur le directeur. Merci à tous de votre confiance. Je remercie très chaleureusement Laurent Chambaud et ses équipes pour les échanges préparatoires que nous avons eus. Je me réjouis de retrouver un certain nombre d'entre vous et j'espère que nous ferons œuvre utile et collective ensemble.

Nous passons à l'approbation du règlement intérieur pour le nouveau mandat.

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. DEBEAUPUIS.- Le nouveau règlement intérieur va vous être présenté par Manuel Coat.

M. COAT.- Merci, monsieur le président.

En fait, ce document n'existait pas lors de la précédente mandature, mais il nous semblait important de cadrer le fonctionnement et l'organisation de ce conseil à l'occasion de son installation.

Vous avez pu pris connaissance du document, je ne vais pas vous en faire une lecture. Il rappelle les attributions réglementaires du conseil d'administration, ainsi que sa composition : les membres avec voix délibérative et les membres avec voix consultative, les dispositions relatives aux modalités de remplacement des membres qui pourraient perdre la qualité pour siéger ou les modalités pour pourvoir des sièges vacants.

Ce règlement intérieur offre la possibilité de mettre en place des commissions. Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour : nous vous proposons de mettre en place deux commissions pour appuyer les travaux du conseil d'administration. De plus, le président du conseil d'administration peut décider l'organisation de séminaires sur des sujets stratégiques pour la vie de l'École.

Ensuite, ce document rappelle des dispositions relatives à son fonctionnement. Ce sont des règles classiques relatives à l'envoi des convocations et des documents afférents aux ordres du jour. Il traite aussi des questions suivantes : quorum, possibilité de réunir le conseil à huis clos pour certains sujets, bon déroulement des débats, système de procuration (chaque membre avec voix délibérative ne peut être porteur de plus de 2 procurations), déroulement des votes, publicité des délibérations et *verbatim* des séances de ce conseil.

À la fin du document, nous avons fait la distinction entre deux formations :

- le conseil d'administration réuni en séance plénière comme aujourd'hui,

- le conseil d'administration réuni en formation restreinte (aux enseignants-chercheurs universitaires) à qui revient la compétence en matière d'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs au sein de l'EHESP.

Je vous propose un *focus* sur trois nouvelles dispositions :

- sur proposition du président, la possibilité d'élire un vice-président du conseil d'administration parmi les personnalités qualifiées de l'instance (point 3 de l'ordre du jour de cette séance) ;
- la mise en place d'un bureau du conseil d'administration : cette instance préparatoire des séances plénières sera composée des représentants des différents collèges et sensibilités de cette instance ;
- pour la prévention des conflits d'intérêts, nous demandons à tous les membres avec voix délibérative de remplir une déclaration d'intérêts à remettre au secrétariat pour la séance suivante.

Merci de votre attention.

M. DEBEAUPUIS.- Je vous remercie, monsieur Coat, d'être revenu sur l'inexactitude par laquelle j'ai commencé ; je pensais qu'il existait préalablement un règlement intérieur et un bureau. Avec Laurent Chambaud, vous confirmez que ce n'était pas le cas. C'est une étape importante, comme le sont les trois points indiqués.

Je fais un commentaire sur la première nouvelle disposition. En l'absence du président, le décret prévoit un vote pour désigner le président de séance ; il me semble qu'un toilettage reste à opérer sur le décret. La proposition ici marque une fonction de vice-présidence qui, à mon sens, a le double avantage de marquer un certain équilibre et de simplifier le formalisme de la présidence de séance.

Le bureau du conseil d'administration est important pour préparer les séances avec la direction de l'école. Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur la déclaration d'intérêts ; elle est obligatoire dans toutes les instances des organismes publics. Elle vaudra donc également pour les deux conseils (conseil des formations et conseil scientifique). Je vous demanderai de la fournir à la direction de l'École dans le délai indiqué par Manuel Coat.

Ce règlement intérieur reprend des textes réglementaires. Néanmoins, en pages 8 et 9, nous avons convenu de corriger, avec Manuel Coat et Laurent Chambaud, la formulation suivante « D : Administration du conseil d'administration : L'administration du conseil est assurée par la direction de l'École » par « le secrétariat du conseil est assuré ». Il en est de même en page 9 : « C : Secrétariat du conseil d'administration en formation restreinte : Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par la direction des Ressources humaines ».

Au bénéfice de ce complément, avez-vous des remarques ou compléments ?

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- J'ai plusieurs questions.

Il est fait mention d'un intranet à l'EHESP (page 7), aurons-nous des informations ultérieurement sur la manière d'y accéder ?

Ensuite, le règlement intérieur sera-t-il révisable en cours de mandature ?

Sur la déclaration éventuelle d'intérêts : avez-vous un délai plus précis pour vous la rendre ?

Sur le titre 2 de l'article 8 (page 5), il est précisé que l'on peut soumettre des points à l'ordre du jour sous réserve d'avoir une demande commune de la part de 5 membres du conseil d'administration. Étant assez démocrate, je comprends bien les prévenances pour éviter qu'un membre « parasite » l'action du conseil d'administration, mais je trouve ce chiffre trop élevé. Quelle est la raison à cette décision ? S'il n'y en a pas, j'aurai une autre demande après.

M. ROSENBLATT.- J'ai pris connaissance avec intérêt de ce nouveau projet. En effet, dans les mandats précédents, le conseil d'administration n'avait pas de règlement intérieur. C'est sans doute utile ou intéressant. C'est en tout cas largement la reprise du cadre réglementaire qui s'impose. Vous avez cité les principales innovations :

- la vice-présidence : c'est un point intéressant. D'ailleurs, c'est souvent le cas dans les structures de ce type ;
- le bureau ;
- la possibilité de commissions.

Dans le mandat précédent, une commission des Finances avait été proposée en cours de mandat par le conseil d'administration et son président, et permis d'approfondir et préparer les débats budgétaires relativement délicats de la période.

Je voulais aussi mesurer les commissions envisagées à ce stade dans la mesure où des sujets peuvent intéresser simultanément le bureau et les commissions, notamment en matière budgétaire. Avant de voter ce projet de règlement intérieur, il serait intéressant de connaître vos projets en la matière.

M. LAMBERT.- Nous ne pouvons qu'être d'accord pour la création d'un poste de vice-président et d'un bureau pour l'organisation du conseil d'administration.

Les déclarations d'intérêts sont également très importantes. Cependant, en cas de doute ou de problème sur une déclaration, qui tranchera ? Le président, le directeur de l'École, un comité d'éthique ou le bureau du conseil d'administration ?

M. RALL.- Je vais compléter les propos de Jérémy Chambraud-Susini à propos des 5 membres. Le terme « membres » ne précise pas s'il s'agit de titulaires ou de suppléants. Cela pourrait être les deux ; sinon, ce serait mentionné différemment.

Ensuite, j'ai deux questions.

Premièrement, l'objectif du règlement intérieur est de proposer un texte de cadrage qui peut être modifié selon l'évolution de la structure. Par conséquent, pourquoi avoir mis dans ce règlement intérieur des dispositions relevant d'un décret et qui, ainsi, ne pourraient être modifiées ?

Ensuite, étant donné que nous avons un fonctionnement de Grand Établissement, avec un conseil d'administration comme pour les universités, pourquoi ne pas avoir suivi la ligne directrice de cette gouvernance en proposant la vice-présidence à un étudiant ou à un élève, comme cela se fait à l'Université ?

M. COMBES.- Premièrement, je vais commencer avec un problème de forme. Comme je travaille avec les élèves sur la rédaction des mémoires, je suis sensible à la manière dont les choses sont écrites. Ainsi, dans l'avant-dernière phrase de la page 4, il manque le déterminant « le » entre « Lorsque » et « bureau ». Puis, au lieu de « Lorsque le bureau procède à l'examen de questions budgétaires, participent à ses séances le contrôleur financier de l'établissement et l'agent comptable », je vous propose « le contrôleur financier de l'établissement et l'agent comptable participent à ses séances ».

Deuxièmement, dans les conseils d'administration, notamment d'associations, les membres du bureau sont souvent désignés de fait car les candidats sont peu nombreux. Pour autant, il ne faut pas se passer de l'ambition démocratique, qui nous anime tous, et je propose de remplacer (page 4) : « les membres titulaires et suppléants du bureau sont désignés par et parmi les membres du conseil pour un an » par « sont élus par et parmi les membres du conseil pour un an ».

Enfin, en page 4, une phrase indique : « Le Président peut inviter à participer au bureau toute personne dont il estime la présence utile au déroulement de la séance. » Cette phrase est répétée dans un cadre particulier. Je me demande pourquoi seul le président peut inviter des personnes à participer au bureau. Ne pourrions-nous pas ajouter « le président et des membres du conseil d'administration peuvent inviter à participer au bureau » ? Merci.

M. BOEL.- La déclaration publique d'intérêts est abordée en page 6 en fonction des débats. Je crois comprendre que c'est la personne qui est en situation de conflit d'intérêts qui la déclare. Y a-t-il une gestion en interne, peut-être par le bureau, pour suivre ces déclarations publiques d'intérêts afin de veiller à ce que ces personnes sortent bien lors des débats ?

M. CHAMBAUD.- Je vais répondre à une partie des questions, puis Manuel Coat, Élisabeth de Laroche Lambert et Sylvie Prioul apporteront des éclairages complémentaires sur les aspects juridiques.

Tout d'abord, précisons qu'il s'agit de l'intranet de l'EHESP.

M. COAT.- La même documentation figure sur le site Web et sur l'intranet.

M. CHAMBAUD.- Ensuite, nous avons eu plusieurs interventions sur la déclaration d'intérêts. Nous avons marqué « déclaration d'intérêts » et non « déclaration publique d'intérêts » puisque nous ne les diffuserons pas sur le site Internet, car il faut avoir l'accord des personnes. Contrairement à d'autres

structures, notamment les agences, nous ne sommes pas tenus de le faire par la loi. C'est une initiative de l'EHESP de mettre en place cette déclaration d'intérêts pour les trois instances.

Je précise également qu'il s'agit d'une déclaration de l'ensemble des intérêts et non une déclaration de conflits d'intérêts. Charge à la personne de dire lorsqu'elle se trouve en conflit d'intérêts. Si elle ne le fait pas, en fonction des éléments, nous pourrions indiquer au président du conseil d'administration qu'au vu de sa déclaration d'intérêts, telle personne se trouve en conflit d'intérêts. C'est la manière dont nous souhaitons gérer ce nouveau processus qui, pour ma part, semblait indispensable à mettre en place.

Nous aurons probablement des ajustements à faire ensuite. En effet, nous souhaitons mettre en place un comité, ou une commission, Éthique dont les missions comprendront la gestion de ces déclarations d'intérêts. De ce que nous voyons par ailleurs, la gestion interne de ces déclarations d'intérêts se fait dans les structures des établissements. Il restera à voir à quel niveau du Secrétariat général cet aspect sera géré. En tout cas, il est clair pour nous qu'installer ce processus de gestion de la déclaration d'intérêts est au service de l'École.

Sur le nombre, nous avons indiqué 5 personnes par pragmatisme car l'ordre du jour des conseils d'administration est en général très chargé et il s'agit de pouvoir gérer les demandes. Si une personne propose de nombreux sujets, cela risque d'être rapidement bloquant étant donné le nombre de conseils d'administration dans l'année. Ce chiffre est-il le bon ou peut-il être différent ? Nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais il faut éviter les demandes individuelles car nous allons nous retrouver rapidement dans des situations compliquées. Je propose que cela puisse être au moins 3 personnes. Notre projet n'est pas de bloquer mais de faire en sorte que les conseils d'administration aient un ordre du jour tenable. Nous avons parfois rencontré des difficultés.

Concernant les commissions, l'une d'elles est obligatoire : la commission des marchés. Notre optique n'est pas de fixer aujourd'hui le nombre de commissions ni leurs missions. Dans le mandat précédent, il s'agissait d'être flexible et de mettre en place des commissions *ad hoc* en fonction des demandes du conseil d'administration et de l'actualité. Avons-nous besoin de commissions permanentes autres que la commission des marchés ? Nous sommes ouverts à des propositions tenables par rapport aux agendas des personnes et à la capacité de l'École de les suivre.

Ensuite, nous avons introduit la notion de vice-présidence car il est important d'avoir les deux polarités que sont le monde académique et le monde professionnel, et donc que ces 2 valences soient présents au conseil d'administration.

M. COURAUD.- Sur ce point, dans un Grand Établissement, la nature du conseil d'administration est différente de celle d'une université : à l'université, il gouverne l'établissement ; à l'EHESP, c'est le rôle de la direction. D'autre part, dans les universités, il n'y a pas un vice-président étudiant mais plusieurs : un vice-président Recherche, un vice-président Formation, un vice-président Moyens, etc., parmi lesquels on peut avoir un vice-président étudiant. La vice-présidence est ici de nature très différente de celle de l'université.

M. CHAMBAUD.- Il faut avoir un fonctionnement qui le permette. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé un bureau du CA comprenant un représentant des élèves et des étudiants. C'est également ce qui fera office de commission financière, si vous êtes d'accord.

Notre objectif est d'être plutôt ouverts sur un mode de fonctionnement qui permette ce genre de discussions et de préparer certains éléments, sans obérer le travail du conseil d'administration.

Ai-je oublié des points ?

M. CHAMBAUD-SUSINI.- Le règlement intérieur sera-t-il révisable en cours de mandature ?

M. CHAMBAUD.- À partir du moment où il est décidé aujourd'hui par le conseil d'administration, il peut être révisé par ce dernier.

M. DEBEAUPUIS.- C'est une délibération du conseil d'administration ; il est autonome.

Pour compléter la réponse de Laurent Chambaud, il est souvent d'usage de rappeler des éléments réglementaires dans les règlements intérieurs. Ils ne peuvent pas être modifiés par notre conseil mais permettent d'avoir un *corpus* complet auquel chacun peut se référer plus aisément. Par contre, la partie qui ne figure pas dans les textes réglementaires relève de notre délibération.

Je reviens sur mon commentaire précédent : en fait, nous comblons un vide avec ces trois dispositions clés et ce règlement intérieur. J'entends bien vos suggestions et modifications, je vous

propose de nous donner un temps de fonctionnement pour y réfléchir. Nous avons mis à l'ordre du jour de ce conseil la question de la vice-présidence, dans l'esprit rappelé par Laurent Chambaud, il en est de même pour le bureau.

Ce cadre va au-delà de la mandature, puisque chacune devra adopter un règlement intérieur. Comme c'est la première fois que nous le faisons, je pense qu'il faut nous laisser une marge d'apprentissage et d'ajustement.

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- Merci pour ces précisions. En tant que représentants des élèves et des étudiants, nous serions assez partisans de substituer « *au moins 5 membres* » par « *au moins 3 membres* ». En effet, comme il n'y a pas de représentant d'étudiants préparant un doctorat, nous ne sommes que 3. Si vous êtes d'accord, ce serait appréciable et apprécié.

M. DEBEAUPUIS.- Cette modification de forme est intégrée. D'autres points ?

M. COMBES.- Je rappelle mes demandes. Pourquoi seul le président peut-il inviter des personnes ? La plus importante est de ne pas passer sur l'ambition démocratique d'élire les membres du bureau plutôt que de les désigner.

M. DEBEAUPUIS.- Nous allons commencer par clarifier le deuxième point. Il est écrit en page 4 que « *les membres titulaires et suppléants du bureau sont désignés* », mais par qui le sont-ils ?

M. COAT.- C'est justement le point suivant à l'ordre du jour. Pour la composition du bureau, chaque collège désigne un titulaire et un suppléant en concertation interne.

M. DEBEAUPUIS.- Donc, cette désignation se passe en dehors du conseil d'administration.

M. COAT.- Si le bureau ne peut être constitué aujourd'hui, une concertation peut être organisée pour une mise en place à la séance suivante.

M. CHAMBAUD.- Notre souci est d'avoir un bureau qui fonctionne et que les collèges y soient représentés. Il est vrai que nous ne sommes pas entrés dans le détail sur le mode de désignation. Vous préférez peut-être un mode d'élection à l'intérieur de chaque collège, sachant que chacun doit être représenté.

Notre optique était relativement simple dans son fonctionnement : demander à chacun des collèges de nous fournir le nom d'une personne pour le bureau, charge à chacun d'entre eux de choisir une modalité. Nous ne sommes pas opposés à d'autres modalités, tant que c'est la plus simple et la moins contraignante administrativement pour l'EHESP.

M. LE RAT.- Les personnes désignées ou élues au sein du bureau doivent-elles être parmi les titulaires et/ou suppléants actuels ?

M. CHAMBAUD.- C'est le collège qui désigne.

M. DEBEAUPUIS.- Est-ce un titulaire et un suppléant ou l'un ou l'autre ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- C'est un représentant au sein du collège, qu'il soit titulaire ou suppléant.

M. RALL.- Sur la constitution du bureau, la nécessité d'avoir un représentant par collège est mentionnée. Les collèges Élèves et Étudiants ont fusionné, et nous remercions l'EHESP de favoriser la mutualisation de leurs travaux. Aussi d'un commun accord, nous pensons qu'il serait bien d'ajouter que ce binôme doit être obligatoirement constitué d'un étudiant et d'un élève étant donné que ce siège représente deux collèges.

M. DEBEAUPUIS.- On a parlé d'une personne et non d'un binôme.

M. RALL.- Il s'agit d'un titulaire et d'un suppléant.

M. DEBEAUPUIS.- Ce n'est pas la réponse qui a été apportée à l'instant. Je fais préciser son intention à l'École. Nous proposons que siègent au bureau :

- un représentant des ministères (titulaire ou suppléant du conseil) ;
- un représentant des organisations syndicales (titulaire ou suppléant du conseil) ;
- un représentant des personnels (titulaire ou suppléant du conseil).

Pour les élèves et étudiants, la proposition est d'avoir un représentant, titulaire ou suppléant du conseil.

Il a été précisé que le règlement intérieur était révisable ; nous pouvons partir sur une version qui contient probablement des imperfections, et tester les choses au fur et à mesure que nous les mettrons en œuvre.

M. LAMBERT.- Je parle sous le contrôle de la juriste. Dans le droit commun des associations, c'est en principe le président qui propose un bureau au conseil. Pour faire simple, nous pouvons écrire au règlement intérieur de l'École que le président nomme un bureau sur proposition de chacun des collèges constituant le conseil d'administration.

M. DEBEAUPUIS.- Notre académie n'est pas vraiment associatif, mais je note votre référence.

M. ROSENBLATT.- En lisant le document (« *les membres titulaires et suppléants du bureau sont désignés par et parmi les membres du conseil pour un an* »), je n'avais pas compris ce qui vient d'être dit à l'instant. Pour moi, il y avait un titulaire et son suppléant pour chacun des sièges.

M. DEBEAUPUIS.- Vous avez raison, monsieur Rosenblatt.

M. de MONTALEMBERT.- En lisant le projet de règlement intérieur, j'ai une interrogation sur la phrase : *il est composé d'un représentant de chacun des ministères de tutelle*. Si l'on applique les règles du bon français à la lettre, cela veut dire que chaque ministère désigne un représentant. Or, d'après ce que j'ai compris de vos propos, tous les ministères désignent un seul représentant.

M. DEBEAUPUIS.- Une voie est que les deux ministères se mettent d'accord pour un titulaire et un suppléant. Cela semble être l'intention de la rédaction que vous avez sous les yeux.

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- On considère que les élèves et les étudiants forment un tout alors que nous n'avons pas forcément les mêmes intérêts à défendre. Je ne comprends pas pourquoi nous serions le seul collège à être fusionné et à n'avoir qu'un seul représentant alors que les ministères de tutelle auront chacun un représentant. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les étudiants et les élèves ? Pragmatiquement, vous ne pourrez qu'être d'accord.

M. DEBEAUPUIS.- On n'est pas obligé de décalquer les collèges (c'est-à-dire les alinéas 1 et 9 du décret repris dans l'article 2) au sein du bureau. De ce point de vue, le conseil d'administration est souverain : il crée un bureau et en définit la composition. Ensuite, il faudra la pourvoir et la faire vivre. Il me semble qu'il nous faut aussi un temps d'apprentissage pour cela. Qu'en pensez-vous, monsieur le Directeur ?

M. CHAMBAUD.- C'est inédit pour nous, il est normal d'avoir quelques difficultés à le mettre en place.

Je vais essayer de lever une ambiguïté. Nous proposons que le bureau ne soit pas trop élargi pour des questions pratiques. Il a un rôle de préparation des conseils d'administration, il nous paraît donc important que les deux ministères de tutelle y soient présents pour partager et disposer de toutes les informations utiles.

Pour les 4 autres collèges (organisations syndicales les plus représentatives, personnels d'enseignement et de recherche, personnels BIATSS, élèves et étudiants), il s'agit d'un titulaire et un suppléant pour chaque catégorie. Cela n'empêche donc pas la représentation d'une personne venant des élèves et d'une autre venant des étudiants en tant que titulaire et suppléant. Ainsi, le bureau comprendra en 7 ou 8 personnes avec le président, le directeur ou la secrétaire générale. Ce qui est déjà beaucoup.

Nous souhaiterions rester sur cette modalité et l'expérimenter. Créer ce bureau est une décision du conseil d'administration, rien n'empêche de revoir sa composition si l'on estime que des éléments ne fonctionnent pas.

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- En résumé, pour le collège des élèves et des étudiants, nous désignons en notre sein un titulaire et un suppléant. Ce n'est pas ce que nous avons compris au début.

M. DEBEAUPUIS.- Si le titulaire est absent, le suppléant peut être présent. C'est un vrai rôle titulaire/suppléant au sein du bureau.

M. CHAMBAUD.- L'idée n'est pas d'avoir en réunion de bureau les titulaires et les suppléants.

M. RALL.- Nous sommes totalement d'accord avec cela. C'est pourquoi nous avons demandé d'ajouter une phrase pour que ce binôme soit systématiquement composé d'un étudiant et d'un élève. Étant donné que nous nous sommes tous mis d'accord sur cette idée, je ne pense pas que cela pose problème aux autres collèges de préciser qu'il doit y avoir obligatoirement un élève et un étudiant.

Ensuite, c'est à nous de nous organiser pour désigner le titulaire et le suppléant. De toute façon, seul le titulaire sera présent.

M. CHAMBAUD.- Je n'ai pas de difficulté, je trouve que cela a du sens d'avoir ce binôme. Mais est-ce utile de le marquer de façon aussi formelle ?

M. RALL.- Étant donné qu'à l'EHESP, nous avons la formation d'élèves et d'étudiants, et que nous nous sommes mis d'accord sur ce cadrage, nous trouvons cet ajout pertinent.

Nous nous débrouillerons pour la répartition entre élèves et étudiants pour le titulaire et le suppléant. Cette idée n'est pas soutenue que par les étudiants, elle l'est également par les élèves ici présents.

M. DEBEAUPUIS.- En résumé, nous ajoutons deux précisions :

- les deux ministères pourront être présents quel que soit le titre,
- pour les élèves et les étudiants, le binôme titulaire/suppléant au sein du bureau sera composé d'un élève et d'un étudiant.

Par ailleurs, il est usuel que le président organise le bon fonctionnement du bureau. Comme c'est nouveau pour l'EHESP, je vous propose d'expérimenter ces dispositions. Nous ajusterons en tant que de besoin.

M. CHAMBAUD.- Nous pouvons préciser que le bureau du conseil d'administration sera présidé par le président du conseil d'administration.

Mme de LAROCHELAMBERT.- Oui.

M. DEBEAUPUIS.- Je répondais à la question de l'invitation, mais cela va avec. Il me semble que le bon déroulement de la séance du bureau va forcément dépendre de votre président. Avons-nous apporté toutes les clarifications nécessaires ?

M. COAT.- Je souhaite préciser que, par rapport à la représentation des élèves et des étudiants au Bureau, il est écrit « *un représentant des élèves et étudiants* ». Si nous avons mis « ou », cela aurait posé des difficultés. Ainsi, cela signifie que ce binôme peut être constitué d'un élève et d'un étudiant, en tout cas c'est écrit dans cet esprit là.

M. DEBEAUPUIS.- Encore une fois, le conseil d'administration pourra modifier ce règlement intérieur. Êtes-vous suffisamment éclairés pour passer au vote avec les amendements notés au fur et à mesure des débats ? Je ne pense pas que ce soit la peine de les récapituler.

☒ Vote à main levée sur la délibération n ° 18/2016 : UNANIMITÉ

Moyennant quelques amendements, le conseil d'administration approuve le règlement intérieur du conseil d'administration.
--

3. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

M. DEBEAUPUIS.- Nous proposons de concrétiser une élection à la vice-présidence. Dans l'esprit de Laurent Chambaud et le mien, c'est plutôt pour marquer l'équilibre entre les deux communautés, de la santé et de l'enseignement supérieur et la recherche.

Parmi les personnes qualifiées, je me réjouis que nous ayons la candidature de Guy Cathelineau. Y a-t-il des candidatures spontanées ? (*Non.*) En l'absence d'autres candidatures, je passe la parole à Guy Cathelineau pour qu'il nous présente sa candidature et sa personne.

M. CATHELINEAU.- Merci, monsieur le président.

Je viens d'être nommé par les deux ministres de tutelle, et je m'en réjouis. C'est pour moi un grand plaisir de siéger à ce conseil et d'y apporter une contribution. Si vous le souhaitez, je souhaite apporter cette contribution à la vice-présidence.

Laurent Chambaud a parlé de polarité, je parlerai de complémentarité.

Cette complémentarité est issue de mon parcours. Je suis professeur des Universités, praticien hospitalier. J'ai exercé plusieurs fonctions, notamment celle de président de l'Université Rennes 1 pendant deux mandats. À ce titre, j'ai été « voisin » et en partenariat avec l'École.

De plus, j'ai exercé dans le cadre de mon mandat des fonctions à la Conférence des présidents d'université, dont l'École est membre. J'ai été président de la commission Recherche et Innovation pendant deux mandats successifs. J'ai également représenté la Conférence au sein de plusieurs instances, notamment les Alliances et l'Alliance AVIESAN.

Concernant le volet de la recherche, j'ai effectué des recherches dans un groupe de recherche et monté un groupe qui a été intégré au CNRS.

Par ailleurs, j'ai été président de la société d'accélération et de transfert Ouest Valorisation. C'était à l'origine de la mutualisation des processus de valorisation et de transfert entre le monde académique et l'entreprise. De plus, j'ai été président du PRES (la COMUE maintenant), désormais intégré à l'Université Bretagne Loire (UBL).

Ce parcours me donne une certaine coloration. Il est évident que je vais essayer d'apporter à l'École cette complémentarité de vision à celle du président Jean Debeaupuis. À la lecture de sa déclaration et de ses propos, il n'y aura pas de différence dans l'expression des orientations du président et du soutien à l'École.

Je ne souhaite pas reprendre les propos du président, mais cette École est vraiment unique. Monsieur le directeur m'a fait remarquer de nombreuses fois sa particularité et des moments importants de son positionnement, dans ses projets stratégiques de formation et de recherche.

Je suis particulièrement attentif aux propos de Christian Rollet dans son ouvrage : « *il lui faut aller au-delà de la juxtaposition de ces deux mondes et construire un nouveau modèle "hybride" en assumant cette réalité [...]. En parler, c'est un bon début, mais il faut y voir une chance.* » C'est tout à fait vrai : le développement de l'École est singulier par la qualité de ses formations. Néanmoins, elle doit nécessairement s'enrichir de ses partenariats et évoluer selon ce mode particulier. C'est aussi le mode des universités dans ce qu'elles ont de progressiste, en particulier de nécessaires implications dans les politiques internationales. L'École a tout à fait sa place et son rôle au plan international.

L'ancrage de l'EHESP est clairement reconnu sur ces projets. Après une lecture attentive du COP 2014-2018, j'ai vu que ses engagements forts vont également nécessiter une dimension collective pour fédérer les énergies et conforter le dialogue social. Ce dernier est absolument essentiel, même si je sais qu'il n'est pas toujours facile dans les universités. En tout cas, il est absolument important au niveau de l'École pour progresser et mener à bien ces objectifs ambitieux. C'est le rôle du directeur et de ce conseil d'administration sous la présidence de Jean Debeaupuis. En tout cas, ce sera également avec l'éclairage et le soutien que je pourrai apporter à cette politique pour les ambitions de l'École.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup, monsieur Cathelineau.

Avez-vous des remarques, des commentaires ou des questions ? (*Non.*) Nous passons au vote.

M. CHAMBAUD.- Souhaitez-vous un vote à bulletins secrets ou à main levée ?

(*Il est procédé au vote à main levée.*)

☒ Vote à main levée sur la délibération n ° 19/2016 : UNANIMITÉ

Guy Cathelineau est élu vice-président du conseil d'administration de l'EHESP.
--

(*Applaudissements.*)

M. DEBEAUPUIS.- Je vous félicite. Je remercie Monsieur Cathelineau de ses propos et de son engagement. Je rappelle que le mandat de chacun des membres de ce conseil est d'une durée de quatre ans.

Je reviens sur le point précédent concernant la déclaration d'intérêts. Vous avez dans votre dossier le formulaire préparé par l'École. Vous devez le retourner pour le prochain conseil, c'est-à-dire le 12 juillet.

M. COAT.- Nous vous l'adresserons également par voie électronique au format Word pour le compléter et le retourner à Séverine Thieffry, au secrétariat de direction.

Pour information, tous les membres (titulaires et suppléants) reçoivent les convocations et l'ensemble des documents pour chaque séance. Donc, ils seront aussi destinataires du formulaire de déclaration d'intérêts.

M. DEBEAUPUIS.- Cette déclaration d'intérêts est une initiative de l'EHESP dans le cadre du corpus législatif et réglementaire.

4. MISE EN PLACE DE COMMISSIONS

↳ 4.1. Bureau du conseil d'administration

M. DEBEAUPUIS.- Je laisse la parole à Manuel Coat et Sylvie Prioul.

M. COAT.- Nous proposons que le bureau du conseil d'administration soit présidé par le président du conseil d'administration. Il serait composé :

- d'un représentant du ministère des Affaires sociales et de la Santé (titulaire/suppléant) ;
- d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (titulaire/suppléant) ;
- d'un représentant des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens (titulaire/suppléant) ;
- d'un représentant des personnels d'enseignement et de recherche (titulaire/suppléant).
Remarque : Comme pour les élèves et les étudiants, nous avons fusionné les deux collèges (collèges rang A et rang B) pour les personnels enseignants de l'École ;
- d'un représentant des personnels BIATSS (titulaire/suppléant) ;
- d'un représentant des élèves et des étudiants avec un binôme titulaire-suppléant qui pourrait être un binôme élève-étudiant.

Les membres sont désignés par et parmi membres du conseil d'administration pour une année.

M. DEBEAUPUIS.- Êtes-vous suffisamment éclairés pour que nous procédions à cette désignation au sein du conseil dès maintenant pour chacun des collèges ? Avez-vous besoin de vous concerter ?

M. CHAMBAUD.- Il faudrait que nous ayons les noms pour la prochaine réunion du conseil d'administration.

M. DEBEAUPUIS.- Pourrez-vous envoyer un *e-mail* de rappel à l'ensemble des membres titulaires et suppléants pour leur proposer de s'inscrire dans ce mécanisme et la constitution du bureau pour la prochaine fois ?

M. COAT.- Nous vous proposons comme date limite de réponse la fin de la semaine prochaine. À titre prévisionnel, le bureau devrait se réunir le 22 juin à 14 heures en visioconférence Rennes/Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Paris Nord.

M. DEBEAUPUIS.- Pour information, Laurent Chambaud, Mme de Laroche Lambert et moi serons à Saint-Denis. L'équipe de l'EHESP sera à Rennes en visioconférence.

Après une concertation préalable entre les représentants des différents collèges composant le conseil, le conseil d'administration validera formellement lors de sa prochaine séance la composition du bureau du conseil d'administration pour une année.

↳ 4.2. Commission technique des marchés

Mme PRIOUL.- Il s'agit d'une commission instituée depuis 2011. Il n'y a pas de nouveautés sur ce point.

Dans le cadre de sa précédente mandature, le conseil d'administration a donné une délégation de pouvoir au directeur pour qu'il signe l'ensemble des marchés jusqu'à 5 millions d'euros (HT). Ce montant étant relativement important, il a été décidé d'instituer une commission technique des marchés composée paritairment de représentants du conseil d'administration et de membres désignés par le directeur pour l'éclairer dans le choix de l'attributaire des marchés qu'il effectue au terme des procédures de publicité et de mises en concurrence initiées.

Aujourd'hui, il vous est demandé de procéder à la désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants selon les modalités choisies.

M. DEBEAUPUIS.- La commission est composée de :

- 2 membres titulaires et 2 suppléants choisis parmi les membres du conseil d'administration ;
- 2 membres titulaires (dont le président) et 2 membres suppléants désignés par le directeur.

M. CHAMBAUD.- Nous n'innovons pas puisque cette commission existait déjà. Les membres du conseil d'administration présents au précédent conseil d'administration ont déjà vu comment fonctionnait cette commission. Nous devons choisir rapidement les membres parce que nous avons des marchés régulièrement.

Mme PRIOUL.- Effectivement, une réunion de la commission est d'ores et déjà envisagée la semaine prochaine, car il nous faut valider la conclusion de deux avenants importants. Pour susciter des candidatures et rassurer les personnes qui ne résident pas à Rennes, ces réunions sont régulièrement organisées par audioconférence.

M. CHAMBAUD.- C'est important que les deux personnes puissent être rapidement identifiées, car c'est un sujet majeur pour nous et que la commission se tiendra dès la semaine prochaine.

M. DEBEAUPUIS.- Y a-t-il des volontaires ?

M. COMBES.- Je suis candidat pour être titulaire à la commission, mais je n'ai pas de suppléant.

M. DEBEAUPUIS.- Nous recherchons 2 titulaires et 2 suppléants. Nous faisons appel aux bonnes volontés au sein de ce conseil d'administration.

M. CRÉPEY.- Je veux bien candidater en tant que suppléant auprès de mon camarade Jean-Baptiste Combes, candidat en tant que titulaire.

M. DEBEAUPUIS.- Très bien. Nous avons fait 50 % du chemin.

M. DEBEAUPUIS.- Laurent Chambaud signale qu'il faudrait des volontaires parmi les personnalités extérieures à l'École. S'il n'y en a pas à ce stade, cela suffit-il pour réunir la commission ?

Mme PRIOUL.- Je ne suis pas certaine que cela nous permette d'atteindre le quorum.

M. DEBEAUPUIS.- Si nous avons un titulaire et un suppléant, cela ne vous suffit-il pas ?

Mme PRIOUL.- Non.

M. DEBEAUPUIS.- Ne peuvent-ils siéger ensemble tous les deux ?

Mme PRIOUL.- Sauf si nous considérons que les deux candidats qui se sont présentés sont deux titulaires. Puis, lors d'un conseil ultérieur, des suppléants pourraient être désignés.

M. DEBEAUPUIS.- À quel rythme se tient cette commission ? Tous les mois ou tous les deux mois ?

Mme PRIOUL.- C'est assez variable. Il n'y a pas plus d'une réunion par mois. Le plus souvent, c'est une réunion tous les deux à trois mois.

M. DEBEAUPUIS.- Cela doit vous rassurer. Nous reverrons cela le 12 juillet, mais acceptez-vous, monsieur Crépey, d'être désigné titulaire à titre provisoire ? Cela résoudrait le problème pour la prochaine commission. Quelle est la date ?

Mme PRIOUL.- Elle se tiendra le mardi 14 juin. Un créneau d'une heure est réservé pour cette réunion, mais les points devraient être examinés en 30 minutes.

M. CRÉPEY.- Je suis d'accord pour que ce soit à titre provisoire. Néanmoins, j'ai compris que ce serait mieux d'avoir un titulaire extérieur à l'École.

M. DEBEAUPUIS.- L'École va poursuivre ses efforts en ce sens. Nous vous remercions de prêter votre concours à la commission de la semaine prochaine.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres au sein de la commission technique des marchés de l'établissement : Jean-Baptiste Combes (titulaire) et Pascal Crepey (suppléant). Ils siègeront conjointement et provisoirement lors de la séance de la CTM du 14 juin prochain.

Le conseil d'administration désignera ultérieurement un autre binôme (titulaire/suppléant) au sein de cette commission et de préférence parmi les membres externes du CA

M. DEBEAUPUIS.- En attendant l'arrivée de Bernard Jégou pour la désignation des personnalités qualifiées au sein du conseil scientifique, je vous propose d'aborder le point 6.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

M. DEBEAUPUIS.- Le procès-verbal de la séance du 25 février a fait l'objet d'une consultation préalable des membres du précédent conseil. Sauf questions ou remarques particulières de votre part, nous vous demandons simplement de valider que c'est bien le procès-verbal du dernier conseil, même si ce n'est pas vous qui en étiez membres, afin d'en permettre la publication.

☒ Vote à main levée sur la délibération n ° 23/2016 : UNANIMITÉ

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2016.

M. RICORDEAU.- Je vais devoir vous quitter pour répondre à d'autres obligations, ma suppléante Agnès Quiot, va me remplacer.

M. DEBEAUPUIS.- Merci beaucoup, monsieur le secrétaire général.

Départ de Pierre Ricordeau.

6. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

M. DEBEAUPUIS.- Je passe la parole à Laurent Chambaud pour le rapport d'activité.

M. CHAMBAUD.- Vous avez sur table le projet de rapport d'activité. Pour les « anciens », il est très semblable à ceux que nous avons produits les deux années précédentes. Pour les « nouveaux », ce rapport d'activité est toujours un exercice assez complexe. Nous essayons qu'il ne soit pas trop « indigeste », c'est un exercice un peu compliqué, et de lui donner une certaine continuité d'une année sur l'autre pour voir l'évolution de certaines données factuelles. De plus, il doit être suffisamment informatif pour des personnes voulant connaître l'École, soit par un document papier, soit par un document électronique. C'est le compromis que nous avons souhaité faire avec ce rapport d'activité 2015.

Nous avons aussi extrait certains exemples d'activités, soit par rapport aux formations ou aux départements, soit par rapport à des activités de formation continue, des activités internationales ou les activités de recherche. C'est un parti pris, nous faisons en sorte que ces exemples soient différents d'une année sur l'autre et montrent la variété de ce qui est fait à l'École. C'est toujours un peu frustrant vis-à-vis des activités qui ne sont pas indiquées, mais nous recherchons cet équilibre d'une année sur l'autre entre différents secteurs d'activité, différentes modalités entre les grands thèmes présents à EHESP.

Nathalie Cavagni peut nous donner quelques chiffres, ce rapport d'activité étant diffusé au format papier ainsi que sur Internet.

Mme CAVAGNI.- Nous avons diffusé 250 rapports au format papier et plusieurs centaines d'exemplaires en téléchargement. De plus, le rapport d'activité est mis en ligne sur d'autres sites que le nôtre.

M. CHAMBAUD.- Nous répondons ici à une obligation réglementaire, mais notre objectif est aussi que ce soit un support pour ceux de l'École qui en ont besoin. Il faut que ce soit quelque chose qui informe sur les domaines et les activités de l'École.

Concernant le processus, ce document a été présenté au comité technique. Il vous est proposé aujourd'hui pour approbation afin que nous puissions le diffuser.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, monsieur le directeur. Les événements clés de 2015 sont rappelés dans les premières pages. Par ailleurs, ce document propose beaucoup de matière, il est attractif et bien présenté tout en restant synthétique. Vous avez bien résumé les choses et les marqueurs de 2015. Avez-vous des remarques ?

M. MESURÉ.- Après une lecture rapide, je n'ai pas vu grand-chose sur le rôle que joue l'École à l'échelle de l'Europe. Pourtant, vous êtes membre de l'association des écoles publiques européennes. Dans le mandat que nous avons, c'est quelque chose qu'il faudra vous aider à développer étant donné les évolutions en matière de santé publique en Europe.

M. CHAMBAUD.- Vous avez raison. Cependant, nous avons indiqué dans ce rapport un élément majeur : nous avons été accrédités par l'Agence européenne d'accréditation en santé publique (APHEA)

Par contre, nous avons peut-être un peu moins mis en exergue les activités propres au niveau européen. C'est quelque chose que nous pourrions voir. En effet, nous essayons de donner des illustrations et des exemples d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, nous pourrions retenir cette suggestion pour le rapport d'activité 2016 afin d'insister sur l'aspect européen.

Nous avons un élément de complexification. L'association des écoles de santé publique de la région européenne (ASPHER) n'est pas sur le territoire de l'Union européenne mais s'entend au sens de l'OMS, c'est-à-dire qu'elle est beaucoup plus large. Nous pourrions avoir quelques éléments d'accès sur ce que nous faisons au niveau européen. Par exemple, nous avons obtenu plusieurs projets de recherche, celui sur la jeunesse pourrait être mis en exergue dans ce contexte.

Je suis très favorable à votre suggestion puisque nous attendons la réponse de plusieurs projets dont j'espère qu'ils pourront figurer dans le rapport d'activité 2016.

M. MESURÉ.- Notamment en matière de formations.

M. CHAMBAUD.- À ce sujet, je pense à un programme pour lequel nous attendons la réponse d'ici la fin du mois, puisque nous sommes coordonnateurs du programme Europubhealth dont nous avons demandé le renouvellement. Nous espérons avoir de nouveau ce financement très important pour des activités européennes.

M. CRÉPEY.- Comme vous le savez tous, l'épidémie Ebola et l'épidémie Zika ont été des crises sanitaires majeures en 2014, 2015 et 2016. Elles ont mis le système de santé français sous tension par la surveillance de cas suspects qui revenaient de différents pays à risques. Or, ces crises n'apparaissent pas du tout comme sujet de préoccupation de l'École dans ce rapport d'activité. C'est dommage, car l'École est partenaire d'une UMR qui travaille sur ces problématiques et a été en première ligne sur ces sujets. Malheureusement, elle n'apparaît pas dans le rapport d'activité 2015.

Il s'agit de l'UMR 190 Émergence des pathologies virales, pour laquelle l'École est encore contractualisée jusqu'à 2017. D'ailleurs, elle a obtenu la labellisation INSERM en 2015. Elle s'est même étendue en termes de santé publique à un autre laboratoire INSERM (Corse). En fait, elle est totalement dans les alignements et les orientations de l'École sur les champs de la santé publique et de la sécurité sanitaire. Je mentionne juste ce point comme je l'ai déjà fait en comité technique.

Mme CAVAGNI.- Effectivement, l'UMR EPV (UMR 190) est mentionnée dans la dernière version du rapport. La version qui sera en ligne demain et qui sera largement diffusée portera cette mention.

M. CRÉPEY.- Ce n'est pas la version sur laquelle nous votons aujourd'hui.

Mme CAVAGNI.- Non.

M. CHAMBAUD.- Effectivement, nous n'avons pas eu le temps de faire la modification. Cette UMR sera mentionnée dans la version en ligne. Je ne suis pas opposé à ce qu'une phrase mentionne ce point.

C'est un peu compliqué pour nous. Même si nous continuons nos engagements jusqu'en 2017 dans cette UMR, notre engagement est plutôt en phase de diminution puisque nous allons nous en dégager en 2017. Néanmoins, vous avez tout à fait raison : cela n'empêche pas de mettre cet élément.

Nous avons pris en compte cet élément. Je vous propose de vous rapprocher de Nathalie Cavagni pour voir comment le mettre de la façon la plus explicite dans la version téléchargeable.

M. LORTET.- En page 27, on lit « 17 recrutements ont été réalisés sur l'année 2015 ». De quels types de recrutements s'agit-il ?

Mme de LAROCHELAMBERT.- Je pourrai vous donner le détail à la sortie de cette séance. Il s'agit de recrutements en remplacement de certains départs puisqu'il n'y a pas eu d'accroissement des effectifs à l'École en 2015. En revanche, des postes ont été créés au titre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du contrat de site USPC.

M. DEBEAUPUIS.- En l'absence d'autres remarques, ce complément est intégré, je mets au vote ce rapport annuel.

Arrivée de Bernard Jégou.

☒ Vote à main levée sur la délibération n ° 24/2016 : UNANIMITÉ

Moyennant un ajout demandé en séance, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2015 de l'EHESP.

7. DESIGNATION DE 4 PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. DEBEAUPUIS.- Je passe la parole à Bernard Jégou

M. JÉGOU.- Bonjour, mesdames et messieurs les administrateurs. C'est un honneur pour moi de vous dire quelques mots sur chacune des 4 personnalités qualifiées soumises à désignation du conseil d'administration. Dans le futur conseil scientifique qui va se mettre en place rapidement, la parité est un des points importants. Sur les 4 personnalités que nous présentons, nous avons 2 femmes éminentes et 2 hommes éminents.

La première personne est actuellement adjointe au directeur de l'institut national d'Études démographiques (INED). Catherine Bonvalet, démographe, directrice de recherche de première classe à l'INED, travaille dans un champ qui couvre les stratégies résidentielles et patrimoniales. Le rôle de la famille dans les trajectoires résidentielles et professionnelles, le vieillissement de la population et le logement sont des points sensibles actuellement.

Philippe Colombat est hospitalo-universitaire, PU-PH en hématologie. Il occupe une position majeure en charge du pôle de cancérologie au CHU de Tours. Il est à l'origine du concept de démarche participative dans les soins. En plus, il est très investi dans une formation Master 2 à Tours. Son champ est le *management* et la santé au travail. Ce point est très important au sein de l'École puisque cela correspond à l'un des quatre axes stratégiques du COP.

La troisième personne pressentie et qui a donné son accord de principe pour assurer la présidence du conseil scientifique est une économiste : Dominique Polton. Elle est conseillère auprès du directeur général de la CNAMTS. C'est quelqu'un d'important, car elle a reçu un prix prestigieux de l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale dans la catégorie Pédagogie. Son champ d'économie de la santé est aussi un champ très important pour nous dans la future pluridisciplinarité du Conseil.

Le second homme couvre un champ différent. C'est un « local » : Philip Milburn, directeur adjoint d'une UMR CNRS transrégionale. S'il est basé à Rennes 2, à l'UMR ESO, qu'une enseignante-chercheuse de l'École, Clélia Gasquet, a intégrée pour ses recherches, cette UMR couvre aussi le périmètre de la COMUE UBL dans laquelle nous sommes présents avec des chercheurs à Nantes et à Angers. Philip Milburn travaille sur des logiques novatrices de l'action pénale entre répression et protection, notamment dans le cadre des nouveaux dispositifs de contention dans la justice des mineurs. Il est à l'interface de plusieurs aspects sur lesquels l'École porte un œil important, y compris la dimension jeunesse dans un cadre très particulier : le cadre pénal.

Si vous voulez des informations complémentaires, nous sommes à votre disposition pour les donner. À la direction de la Recherche, nous avons été honorés que chacune de ces personnalités, malgré une très forte pression de travail, accepte avec beaucoup de positivité de rejoindre éventuellement notre conseil scientifique.

M. CHAMBAUD.- Je vais ajouter un point aux propos de Bernard Jégou pour la clarté de la procédure. Pour le conseil scientifique, 8 personnes vont être nommées :

- 4 personnes par proposition des 2 ministères,
- 4 personnes par le conseil d'administration.

Vous avez la liste des 8 personnes. Nous avons souhaité montrer que le conseil d'administration peut délibérer pour un équilibre global des disciplines et des compétences dont nous avons besoin dans le conseil scientifique. Les 4 autres personnes sont présentées dans les documents. C'est important de vous montrer que ces 4 personnes n'ont pas été prises au hasard. En fait, les 8 personnes permettent d'avoir une vision globale des compétences et disciplines dont nous avons besoin.

M. JÉGOU.- Merci, monsieur le directeur. Effectivement, voici les 4 autres personnalités retenues par les ministères :

Tobias Kurth va nous honorer de sa présence. Il est nommé depuis peu directeur de l'institut de Santé publique de Berlin. Il apporte une dimension européenne. Il a fait une carrière prestigieuse aux États-Unis avant d'être recruté à l'INSERM au centre de recherche de Bordeaux. Puis, il a été recruté récemment pour occuper un poste de professeur de Santé publique d'épidémiologie ainsi que pour prendre la direction de l'institut de Santé publique de Berlin.

Sylvaine Cordier est professeur émérite associée à l'université de Laval (Québec). Directrice émérite de l'INSERM, elle est considérée comme la plus grande méthodologiste en épidémiologie de la santé. Elle est prête à se joindre à nous.

Robert Barouki est très connu. Patron d'une très grosse unité INSERM à Paris, il est le coordonnateur français de la nouvelle initiative européenne : European Human Biomonitoring Initiative. À la requête des ministères, il a été en charge de fédérer les compétences françaises, dont celles de l'École au travers du LERES, dans cette très grosse opération européenne qui vise à harmoniser les mesures d'exposition des populations européennes entre les différents membres de la Communauté européenne afin de nourrir la réflexion et la réglementation vis-à-vis des polluants environnementaux, etc.

Isabelle Ville, directrice de recherche à l'INSERM et à l'école des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS), est titulaire de la chaire « Les sociétés contemporaines à la lumière du handicap ». Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance que nous accordons au secteur du handicap sur le territoire national ainsi que dans nos actions européennes et internationales.

M. DEBEAUPUIS.- Merci, Monsieur Jégou, de cette présentation tout à fait complète. Elle montre la qualité des membres que l'École propose et qui ont également été retenus par les ministères. Avez-vous des commentaires, des remarques ou des questions ? (*Non.*) Je sou mets à votre approbation la désignation des 4 premières personnes – constituant une proposition avec parité - présentées par Bernard Jégou.

☒ Vote à main levée sur la délibération n ° 22/2016 : UNANIMITÉ

Le conseil d'administration approuve la désignation des 4 personnalités qualifiées suivantes au sein du Conseil Scientifique de l'EHESP : Catherine Bonvalet, Philippe Colombat, Philip Milburn et Dominique Polton.
--

8. QUESTIONS DIVERSES

M. DEBEAUPUIS.- Nous avons des dates de conseil à vous indiquer pour les prochaines séances :

- mardi 12 juillet 2016 à Paris,
- jeudi 27 octobre 2016,
- jeudi 15 décembre 2016.

Je vous remercie de noter ces dates dans vos agendas.

L'alternance Paris-Rennes vous sera précisée ultérieurement puisque M. le Directeur a l'ambition de vous faire découvrir la future salle du conseil d'administration lorsqu'elle sera livrée et opérationnelle au sein du nouveau bâtiment MSHB.

Avez-vous des objections particulières sur ces dates sous réserve de vérifications usuelles ? (*Non.*) En tout cas, c'est la proposition de l'École. Nous nous organisons pour le 12 juillet qui va vite arriver. Nous retrouverons des sujets plus classiques au-delà de l'installation du conseil d'administration et de ses commissions de travail.

M. CHAMBRAUD-SUSINI.- Vous avez pu constater la vacance du siège des étudiants préparant un doctorat. Elle n'est pas neutre et doit nous interroger. J'aimerais savoir ce que la direction peut faire pour que cette vacance n'ait plus cours. Quelles sont les éventuelles procédures ?

Ensuite, j'ai deux observations. Concernant la déclaration d'intérêts proposée, il me semble qu'il n'est pas fait mention des métiers des conjoints alors que c'est la forme usuelle que l'on peut trouver dans les ARS. Nous pouvons considérer que l'activité des conjoints en fait partie dans « autres liens d'intérêts que je considère devoir être portés à la connaissance de l'organisme ». Comme le dirait l'ancienne première secrétaire du Parti socialiste, « *quand c'est flou, il y a un loup* ». À mon sens, l'activité des conjoints est importante en la matière.

Puis, monsieur le président, vous avez évoqué la durée du mandat des membres de ce conseil d'administration : 4 ans pour tout le monde, sauf pour les représentants des élèves et des étudiants. Je souhaite attirer votre attention sur ce sujet. Cela déséquilibre un peu notre action. Par exemple, Antoine Lortet ne sera plus là en janvier prochain. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des mandats de quelques mois. Puisque c'est du ressort du décret, j'attire l'attention de notre ministère de

tutelle sur la durée des mandats des représentants des élèves et des étudiants au sein de cette école car cela a posé souci par le passé. Je vous remercie.

M. CHAMBAUD.- Effectivement, ce ne sont pas les seules personnes pour lesquelles nous n'avons pas de représentation au sein du nouveau conseil d'administration, mais c'est un sujet sur lequel nous souhaitons travailler par rapport au décret pour que le conseil d'administration soit totalement complet. Je pense que nous pouvons le modifier en cours, mais il faut que les élections se mettent en place sur les différents postes qui n'ont pas été remplis à ce jour.

M. COAT.- Un scrutin se tient tous les ans pour la représentation des élèves, étudiants et doctorants. Par conséquent, au premier trimestre 2017, nous organiserons des élections pour ces représentants. Nous en profiterons pour organiser un scrutin partiel afin de pourvoir 5 sièges vacants actuellement au sein du conseil d'administration parmi les sièges des professeurs d'université et des personnels BIATSS.

M. DEBEAUPUIS.- Comme vient de le souligner Laurent Chambaud, 4 ou 5 postes sont vacants. C'est un peu une surprise, et cela interpelle une solution sous la forme évoquée.

M. CHAMBAUD.- Notre souhait est que l'ensemble des sièges prévus dans le cadre du décret soit pourvu.

Le second point est un sujet que je n'élude absolument pas, mais c'est aussi lié aux modalités particulières de l'École. Je parle sous le contrôle des ministères de tutelle, surtout de celui de la Santé : à partir du moment où des personnes sont au conseil d'administration en tant que représentants des élèves, c'est pendant la durée de leur scolarité à l'École. Faut-il privilégier uniquement par rapport à la scolarité des élèves qui sont là pour deux ans ? Ce ne serait pas non plus une bonne chose.

Ce sujet ne concerne pas que le conseil d'administration. Ainsi, pour EHESP Conseil, nous rencontrons toujours la difficulté de trouver les meilleures modalités pour que le bureau et le conseil d'administration de cette structure puissent se renouveler chaque année dans de bonnes conditions.

En tout cas, je préférerais que nous trouvions des solutions pour que le tuilage se fasse au mieux plutôt que d'essayer d'avoir une solution réglementaire impossible parce qu'une personne ne peut pas être représentant au conseil d'administration si elle n'est plus élève. À mon avis, EHESP Conseil peut être un lieu à observer car le tuilage entre l'année dernière et cette année s'est déroulé de façon très heureuse.

M. DEBEAUPUIS.- Les renouvellements partiels, a fortiori avec la précision introduite dans le règlement intérieur, permettent à la direction de l'École d'anticiper ces situations individuelles. Je souhaite que le conseil soit le plus complet possible en permanence et en application des textes et des qualités de ses différents membres.

M. de MONTALEMBERT.- Sans lancer de débats aujourd'hui, j'aimerais qu'une prochaine séance du conseil d'administration se saisisse de deux éléments.

Premièrement, le rapport d'activité de l'École que l'EHESP se félicite de son appartenance à la COMUE Université Paris Sorbonne Cité. Or, j'ai lu récemment dans la presse que cette COMUE venait de perdre sa reconnaissance IDEX avec une perte de plusieurs millions d'euros de financement à la clé. Lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, j'aimerais avoir une présentation des conséquences pour la partie recherche et enseignement de l'EHESP de cette perte de reconnaissance IDEX.

Deuxièmement, j'aimerais aborder les conditions logistiques proposées aux élèves et étudiants. J'ai appris aujourd'hui qu'il était prévu de fermer la restauration le soir à compter de septembre. Quelles modalités de remplacement vont être proposées aux élèves et étudiants ?

Troisièmement, lors de la séance du conseil d'administration de décembre 2015, j'avais alerté les membres sur les conséquences de la fermeture du site Le Gorgeu avec le risque que certains élèves n'aient pas de solution d'hébergement à leur arrivée début janvier 2016. J'avais eu des garanties très rassurantes de la part de l'École. Or, j'ai appris aujourd'hui que, en fait de prise en charge, plusieurs élèves s'étaient vu simplement proposer par l'École une liste d'appart'hôtels disponibles à Rennes. Certains ont dû déboursier plus de 1 000 euros pour le seul mois de janvier pour se loger. Ce problème va de nouveau se poser en janvier 2017, janvier 2018, etc. Des solutions pérennes plus satisfaisantes qu'une liste d'appart'hôtels disponibles à Rennes sont-elles envisagées par l'École ?

Je vous remercie, monsieur le président.

M. DEBEAUPUIS.- Avez-vous d'autres questions diverses ?

M. ROSENBLATT.- Le dernier conseil s'était conclu avec une motion unanime pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le régime indemnitaire de l'ensemble des élèves, notamment ceux du 3^e concours et les anciens contractuels. À notre connaissance, le dossier est instruit par les ministères concernés. Nous avons entendu qu'une certaine ouverture était montrée du côté du ministère de la Fonction publique. Je voulais verser cette contribution auprès de l'ensemble des administrateurs parce que ce sont les prémisses d'une conséquence heureuse qui font suite à la motion votée à la dernière séance. Ce n'est pas formalisé, mais apparemment, nous irions vers une ouverture et une possibilité d'évolution positive.

M. DEBEAUPUIS.- Merci de cette information. Nous reviendrons de toute façon sur ce point.

M. GRUSON.- Je voudrais faire remarquer que cette séance se tient dans un contexte de transformation d'ampleur du système hospitalier avec le déploiement des groupements hospitaliers de territoires (GHT). Cela fera partie des enjeux de ce conseil d'administration de voir dans quelles mesures cette instance, l'École et ses élèves peuvent se positionner en acteurs de l'anticipation de ce changement dans toutes ses corollaires, à la fois au stade de la formation initiale, mais également dans la vie pratique de nos métiers qui se transforment sur un terrain hospitalier qui se territorialise.

M. LORTET.- Pour compléter les propos de M. Rosenblatt, à la faveur de la visite avortée de la ministre de la Fonction publique il y a quelques semaines, en tant que représentants des élèves de l'École, nous avons pris l'initiative de lui adresser un courrier sur la question du régime indemnitaire des élèves en interfilières ; je sais qu'il a été traité par les services.

M. RALL.- Monsieur le Président, je vais compléter les propos de M. de Montalembert sur les inquiétudes des élèves par rapport aux conséquences de la modification de la restauration et de l'hôtellerie. La situation est encore pire pour les étudiants étant donné que nous n'avons pas de rémunérations comme dans les universités. Nous ne le condamnons pas, mais les conséquences sont d'autant plus présentes lorsque l'on n'a pas de revenus.

Ensuite, en tant que représentants des étudiants, nous ferons une proposition pour modifier la date des élections pour les étudiants. En effet, les élections se tiennent en début d'année civile alors que les étudiants en Master sont essentiellement en stage et que la rentrée est en septembre. En fait, ils sont étudiants 3 mois à l'EHESP ; les 9 mois n'ont plus d'intérêts puisqu'ils n'y sont plus. Donc, nous ne pouvons pas être d'accord avec ce fonctionnement et nous aurons l'occasion de vous faire une présentation plus détaillée.

M. DEBEAUPUIS.- Monsieur le directeur, il y a un problème de continuité d'information entre l'ancien conseil et le nouveau sur des décisions récentes. Le conseil d'administration a pris une décision de principe sur la restauration en assurant une continuité de service dans un calendrier qui a sûrement été précisé. En l'occurrence, sur ces points comme sur les autres, monsieur le directeur, voulez-vous apporter des compléments d'information ? Sinon, nous prévoyons de les inscrire aux prochains conseils d'administration.

M. CHAMBAUD.- Tout d'abord, concernant l'USPC, nous pourrions vous faire un point de la situation. Concrètement, l'initiative IDEX apportait 17 millions par an aux 8 ou 9 établissements. Je suis tout à fait d'accord pour aborder cette question en point d'actualité au prochain conseil d'administration, car les éléments de calage seront précisés d'ici fin juin. Ainsi, nous aurons une vision bien claire sur le sujet.

Nous pourrions aussi aborder les aspects de restauration, sachant que le sujet a été longuement débattu au conseil d'administration précédent et voté. Il est important que vous soyez informés des phases déployées, notamment la première à partir de septembre, et les modalités d'accompagnement envisagées des phases ultérieures.

De même, nous pourrions faire un point sur l'hébergement. Je rappelle qu'une résidence a été fermée parce que son état ne permettait pas un accueil digne. La preuve est que son taux d'occupation était extrêmement faible. Il serait bien de faire un point sur le contexte rennais tendu pour l'hébergement étudiant, notamment dans le secteur de Villejean. Il faudrait avoir la capacité d'informer au mieux sur l'ensemble des possibilités existantes pour accueillir des étudiants sur la métropole rennaise. Le vice-président connaît bien ces sujets : nous ne sommes pas la seule structure à être impactée par cette forte tension dans une ville où le poids étudiant représente près du tiers de la population.

Ensuite, je ne me réjouis pas encore des évolutions du régime indemnitaire car elles n'ont pas encore été actées, mais les augures me paraissent intéressants. En effet, ce n'était pas la première fois que

le conseil d'administration se prononçait à l'unanimité. Si nous pouvons avoir cette évolution, elle sera très bien accueillie par l'ensemble des élèves en formation ici.

Enfin, nous dirons probablement un mot au sujet des GHT au mois de juillet. Suite à l'annonce de la ministre lors du salon Healthcare, nous devons avoir prochainement une réunion avec la direction générale des Offres de soins (DGOS) et avec le CNG pour donner une suite à cette annonce d'un séminaire par rapport au métier de directeur.

M. GRUSON.- En y associant mes collègues à ma droite.

M. CHAMBAUD.- Évidemment !

M. DEBEAUPUIS.- En l'absence d'autres questions, nous allons lever cette séance. Merci à tous. Rendez-vous le 12 juillet à l'ANFH (Paris).

(La séance est levée à 16 h 15.)